Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 159 - BLD P.MENDES FRANCE 81103 CASTRES CEDEX
TEL. 05 63 59 00 25
MINITEL 08 36 29 11 11
TELECOPIEUR 05 63 72 12 86

FIDAL

17 RUE LEON BLUM

81100 CASTRES

V/REF :
N/REF : 88 B 157 / R-7

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE CASTRES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 13/06/2002, SOUS LE NUMERO R-7,

ORDONNANCE DU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE CASTRES,
EN DATE DU 12/06/2002, PROROGEANT LE DELAI DE L'A.G.O. JUSQU'AU 05/07/2002

... CONCERNANT LA SOCIETE
AFELEC
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
ZONE INDUSTRIELLE - 720 AV DES TERRES NOIRES
SAINT SULPICE
81370 SAINT SULPICE

R.C.S CASTRES 345 047 419 (88 B 157)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Régis COMPAN, agissant en qualité de Président de la société « AFELEC », société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 Euros, dont le siège social est à ST SULPICE (TARN) Zone Industrielle – 720 avenue des Terres Noires, immatriculée au R.C.S. de CASTRES sous le n° 345.047.419.

Ayant pour Avocat Me Jean-Charles MIRC, FIDAL SOCIETE D'AVOCATS – 17 rue Léon Blum 81100 CASTRES,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER,

- que la société AFELEC, clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année,

R7

- qu'une décision de l'actionnaire unique doit être tenue chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice écoulé,

- que le dernier exercice social a été clôturé le 31 décembre 2001,

- qu'en raison de son absence à partir du 15 juin 2002 et jusqu'au 30 juin 2002, il ne lui sera pas possible de tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle dans le délai imparti.

C'EST POURQUOI,

Il vous demande de bien vouloir l'autoriser à prolonger le délai de tenue de cette assemblée jusqu'au cinq juillet deux mille deux (5 juillet 2002) à 15 heures, en faisant application des dispositions de l'article 121 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

FAIT A CASTRES (TARN)
LE 6 JUIN 2002
EN DEUX EXEMPLAIRES

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de CASTRES
7 - JUIN 2002
COURRIER ARRIVE

J.C. MIRC
Avocat au Barreau de Castres

NUMERO DE ROLE : 2002 002453
NUMERO DE SOUS-REPERTOIRE : 2002 000163

ORDONNANCE

NOUS, ROGER QUEMERAIS, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES,

VU LA REQUETE PRESENTEE PAR
ME MIRC POUR MR REGIS COMPAN

AGISSANT EN QUALITE DE PRESIDENT
DE LA SOCIETE : AFELEC (SAS)
ZONE INDUSTRIELLE - 720 AV DES TERRES NOIRES
SAINT SULPICE
81370 SAINT SULPICE

VU L'ARTICLE L.225-100 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE,
ET L'ARTICLE 121 DU DECRET NUMERO 67 236 DU 23 MARS 1967

AUTORISONS LE REPORT DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE AU PLUS TARD LE 05 JUILLET 2002

DE LA SOCIETE :

AFELEC (SAS)

FAIT A CASTRES LE 12/06/2002

LE PRESIDENT